



**Diane Bourgeois**

Députée de la circonscription  
de Terrebonne-Blainville  
Porte-parole du Bloc Québécois  
en matière de Travaux publics  
et Services gouvernementaux

# Communiqué

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### DE GRANDES VICTOIRES À LA CHAMBRE DES COMMUNES POUR LE BLOC QUÉBÉCOIS

Terrebonne, vendredi 29 mai 2009 – À deux reprises cette semaine, les partis d'opposition ont uni leur voix pour appuyer les demandes du Bloc Québécois et passent ainsi, un message très clair au gouvernement Harper avec l'adoption des projets de loi C-288 (Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées) et C-232 (Compréhension des langues officielles) et la motion M-300 pour les bonifications au Supplément de revenu garanti.

La motion M-300 prévoit la pleine rétroactivité des montants dont les prestataires de la pension de la sécurité du revenu ont été privés, une hausse de 110 dollars par mois des montants accordés en vertu du SRG, l'inscription automatique pour les personnes de 65 ans et plus qui y ont droit ainsi que le versement des prestations pour une période de six mois pour les conjoints des prestataires après leur décès. Les députés libéraux et néo-démocrates ont tous signifié leur appui à la motion déposée par le Bloc Québécois, mais les conservateurs s'y sont opposés.

« La situation de dizaines de milliers d'ainés laissés pour compte par les lacunes du Supplément de revenu garanti est totalement inacceptable. Il faut modifier en profondeur le programme et la balle est dans le camp des conservateurs, qui devront porter seuls l'odieux de leur geste s'ils refusent de tendre la main à tous ces gens qui ont un urgent besoin d'aide », a déclaré **Diane Bourgeois**.

Le projet de loi C-288 qui accorde un crédit d'impôt aux jeunes diplômés s'installant en région pour y occuper un emploi a également été adopté en deuxième lecture à la Chambre des communes. « C'est une belle victoire pour le Bloc Québécois, le projet de loi peut maintenant passer à l'étape de l'étude en comité parlementaire. Rappelons qu'il s'agit d'un projet de loi important pour les régions du Québec qui sont durement touchées par l'exode des jeunes. Il est évident que le fait d'accorder un crédit d'impôt pouvant atteindre 8 000 \$ sur trois ans aux nouveaux diplômés qui s'installent en région contribuerait à raviver l'économie locale et à combler les besoins de main-d'œuvre qualifiée. En période de crise économique, nous avons besoin de mesures comme le projet de loi C-288 pour relancer l'économie et aider les jeunes diplômés », a lancé **Diane Bourgeois**.

Dans la foulée du rapport rendu public par le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, le député néo-démocrate, Yvon Godin, a reçu l'appui du Bloc Québécois et des libéraux pour le projet de loi C-232 qui souhaite rendre le bilinguisme obligatoire pour les juges à la Cour suprême. La députée de Terrebonne-Blainville a toutefois expliqué que, même si les projets de loi font l'objet d'un large consensus tant au sein de la population qu'après des partis de l'opposition, les conservateurs ont une fois de plus fait passer l'idéologie avant la justice et la défense de la langue française, en votant contre. « Il est aberrant de constater que les députés conservateurs du Québec se soient opposés à ce projet de loi et qu'ils cautionnent du même coup, le fait qu'un juge puisse faire fi de la loi sur les langues officielles. La langue française est le bastion de notre culture, de notre nation et il est impératif qu'un francophone puisse être compris à la plus haute cour de justice » a commenté **Diane Bourgeois**.

« Au lieu de constamment rejeter toute proposition du Bloc Québécois par pure partialité, le gouvernement conservateur aurait dû voter en faveur de nos projets de loi pour le bien de la population et des régions. Nous demandons maintenant au gouvernement Harper de se rendre à l'évidence : C-288, C-232 et M-300 ont reçu l'appui de tous et il peut encore changer d'idée au moment du vote final, après l'étude en comité », a conclu **Diane Bourgeois**.

– 30 –

Renseignements : Karine Rossignol  
Adjointe aux communications pour  
Diane Bourgeois  
Députée de Terrebonne- Blainville  
Téléphone : 450 965-9417  
Cellulaire : 514 297-7032

CIRCONSCRIPTION  
de Terrebonne-Blainville  
3859, Montée Gagnon  
Terrebonne (Québec) J6Y 1K8  
Téléphone: 450.965.9417  
Télécopieur: 450.965.7742  
Courriel:bourgd1@parl.gc.ca

OTTAWA  
Édifice de la justice, suite 210  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Téléphone: 613.947.4788  
Télécopieur: 613.947.4879  
Courriel: bourgd0@parl.gc.ca

